

HONORAIRES TRANSACTIONS :

Les honoraires comprennent la TVA en vigueur, 20 % étant à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonction du mandat. Ils comprennent les prestations de visites, négociation et constitution du dossier de vente :

De 150 000 à 200 000 € : 10 000 €

De 200 001 à 250 000 € : 12 000 €

A partir de 250 001 € : 5 %

HONORAIRES DE LOCATIONS :

Conformément aux dispositions de la loi ALUR, le montant des honoraires se calcule sur la superficie du bien et de la ville. Les honoraires sont versés à part égale par le bailleur et le locataire.